

DECISION N°2024-164/CP

OBJET :

**MISE EN PROPRETÉ DES RÉSEAUX DE VENTILLATION
ET DE VMC DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX
DE LA VILLE DE DENAIN**

**1. Commande publique
2. Marché public**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le marché passé en procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 et R.2162-2 du code de la commande publique.

Vu l'offre faite par la société Air Conseils Services.

DECIDE

Article 1 : Un marché de prestation de mise en propreté des réseaux de ventilation et VMC dans les bâtiments communaux sera signé par mes soins avec la société Air Conseils Services située au 9 Route Nationale 59870 MARCHIENNES.

Article 2 : Le marché est composé d'un minimum annuel de 1 000 € HT et un maximum annuel de 20 000 € HT.

Article 3 : Le marché prend effet le 01 Octobre 2024 et pour une durée de 2 ans.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 02/09/2024

Le Pouvoir Adjudicateur,

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire